



INTERPOL

RAPPORT ANNUEL 2023

RELIER LES POLICES POUR UN MONDE PLUS SÛR

PAYS MEMBRES

AFGHANISTAN
AFRIQUE DU SUD
ALBANIE
ALGÉRIE
ALLEMAGNE
ANDORRE
ANGOLA
ANTIGUA-ET-BARBUDA
ARABIE SAOUDITE
ARGENTINE
ARMÉNIE
ARUBA
AUSTRALIE
AUTRICHE
AZERBAÏDJAN
BAHAMAS
BAHREÏN
BANGLADESH
BARBADE
BELGIQUE
BELIZE
BHOUTAN
BOLIVIE
BOSNIE-HERZÉGOVINE
BOTSWANA
BRUNÉI DARUSSALAM
BRÉSIL
BULGARIE
BURKINA FASO
BURUNDI
BÉLARUS
BÉNIN
CABO VERDE
CAMBODGE
CAMEROUN
CANADA
CHILI
CHINE
CHYPRE
COLOMBIE
COMORES
CONGO
CORÉE (République de)
COSTA RICA
CROATIE
CUBA
CURAÇAO
CÔTE D'IVOIRE
DANEMARK
DJIBOUTI

DOMINIQUE
EL SALVADOR
ESPAGNE
ESTONIE
ESWATINI
ÉGYPTE
ÉMIRATS ARABES UNIS
ÉQUATEUR
ÉRYTHRÉE
ÉTAT DE PALESTINE
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE
ÉTHIOPIE
FIDJI
FINLANDE
FRANCE
GABON
GAMBIE
GHANA
GRENADE
GRÈCE
GUATEMALA
GUINÉE
GUINÉE ÉQUATORIALE
GUINÉE-BISSAU
GUYANE
GÉORGIE
HAÏTI
HONDURAS
HONGRIE
INDE
INDONÉSIE
IRAN
IRAQ
IRLANDE
ISLANDE
ISRAËL
Italie
ÎLES MARSHALL
ÎLES SALOMON
JAMAÏQUE
JAPON
JORDANIE
KAZAKHSTAN
KENYA
KIRGHIZISTAN
KIRIBATI
KOWEÏT
LAOS
LESOTHO
LETTONIE

LIBAN
LIBYE
LIBÉRIA
LIECHTENSTEIN
LITUANIE
LUXEMBOURG
MACÉDOINE DU NORD
MADAGASCAR
MALAISIE
MALAWI
MALDIVES
MALI
MALTE
MAROC
MAURICE
MAURITANIE
MEXIQUE
MICRONESIE (ETATS
FEDERES DE)
MOLDOVA
MONACO
MONGOLIE
MONTÉNÉGRO
MOZAMBIQUE
MYANMAR
NAMIBIE
NAURU
NICARAGUA
NIGER
NIGÉRIA
NORVÈGE
NOUVELLE-ZÉLANDE
NÉPAL
OMAN
OUGANDA
OUBÉKISTAN
PAKISTAN
PALAOS
PANAMA
PAPOUASIE-NOUVEL-
LE-GUINÉE
PARAGUAY
PAYS-BAS
PHILIPPINES
POLOGNE
PORTUGAL
PÉROU
QATAR
ROUMANIE
ROYAUME-UNI

RUSSIE (Fédération de)
RWANDA
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE
DU CONGO
RÉPUBLIQUE TCHÈQUE
SAINT-KITTS-ET-NEVIS
SAINT-MARIN
SAINT-VINCENT-ET-GREN-
ADINES
SAINTE-LUCIE
SAMOA
SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE
SERBIE
SEYCHELLES
SIERRA LEONE
SINGAPOUR
SINT MAARTEN
SLOVAQUIE
SLOVÉNIE
SOMALIE
SOUDAN
SOUDAN DU SUD
SRI LANKA
SUISSE
SURINAME
SUÈDE
SYRIE
SÉNÉGAL
TADJIKISTAN
TANZANIE
TCHAD
THAÏLANDE
TIMOR-LESTE
TOGO
TONGA
TRINITÉ-ET-TOBAGO
TUNISIE
TURKMÉNISTAN
TÜRKIYE
UKRAINE
URUGUAY
VANUATU
VATICAN (État de la Cité du)
VENEZUELA
VIET NAM
YÉMEN
ZAMBIE
ZIMBABWE



Sommaire

Avant-propos du secrétaire général	4
Centenaire d'INTERPOL : bilan de l'année	5
Bases de données	7
I-CORE	8
Criminalité organisée et nouvelles formes de criminalité	10
Lutte contre le terrorisme	12
Centre INTERPOL de lutte contre la criminalité financière et la corruption	14
Groupes vulnérables	16
Cybercriminalité	18
Soutien aux enquêtes sur les malfaiteurs en fuite (FIS)	20
Police scientifique	22
Ressources humaines	24
Finances, principaux donateurs et partenariats	26
Gouvernance	28
Renforcement des capacités et formation	30
Innovation	31

Avant-propos du secrétaire général

L'année 2023 a été marquée par le centenaire d'INTERPOL et par la célébration de 100 ans de coopération policière internationale.

Elle a été l'occasion de revenir sur les réalisations de nos pays membres, mais aussi de nous tourner vers l'avenir et de réfléchir aux moyens de relever les défis futurs.

Les progrès accomplis dans le domaine technologique depuis la création d'INTERPOL ouvrent de nouveaux horizons aux services chargés de l'application de la loi, mais ils engendrent aussi de nouvelles menaces.

Afin d'aider nos pays membres à relever ces défis, nous avons lancé la plateforme Biometric Hub, un système de pointe visant à l'identification des malfaiteurs. Cet outil, qui permet aux policiers de rechercher des images faciales et des empreintes digitales dans les bases de données d'INTERPOL, est essentiel en première ligne.

Par ailleurs, les pays membres de l'Organisation bénéficient désormais de la première « boîte à outils à l'usage des services chargés de l'application de la loi pour une innovation responsable en matière d'intelligence artificielle », qui offre à ces services des conseils pratiques pour mettre au point et fournir des solutions d'intelligence artificielle (IA) de manière responsable, dans le respect des droits humains et des principes éthiques.

Toutefois, l'une des principales menaces à laquelle le monde fait face actuellement provient de la criminalité transnationale organisée, et c'est pourquoi nous avons formulé la Déclaration de Vienne lors de la 91^{ème} session de l'Assemblée générale tenue dans cette ville, où INTERPOL a été créé.

Cette déclaration est un appel à l'action contre ce qui constitue aujourd'hui une menace à la sécurité nationale, car la seule parade efficace est la coopération mondiale.

Alors que mon mandat touche à sa fin, je souhaite remercier de leur engagement et de leur soutien constants les Bureaux centraux nationaux, le président et le Comité exécutif, le personnel du Secrétariat général et les services chargés de l'application de la loi des 196 pays membres que compte l'Organisation à l'heure actuelle.

Durant ces 100 dernières années, INTERPOL n'a cessé de relever les défis liés à l'évolution du paysage de la menace pour devenir ce qu'il est aujourd'hui : un modèle de multilatéralisme efficace.

C'est en songeant à notre histoire que nous pouvons envisager avec confiance les 100 prochaines années, au cours desquelles nous continuerons à tirer parti de la force et du soutien que nous apportent nos pays membres pour accomplir notre mission constante et immuable : rendre le monde plus sûr.



Jürgen Stock
Secrétaire Général

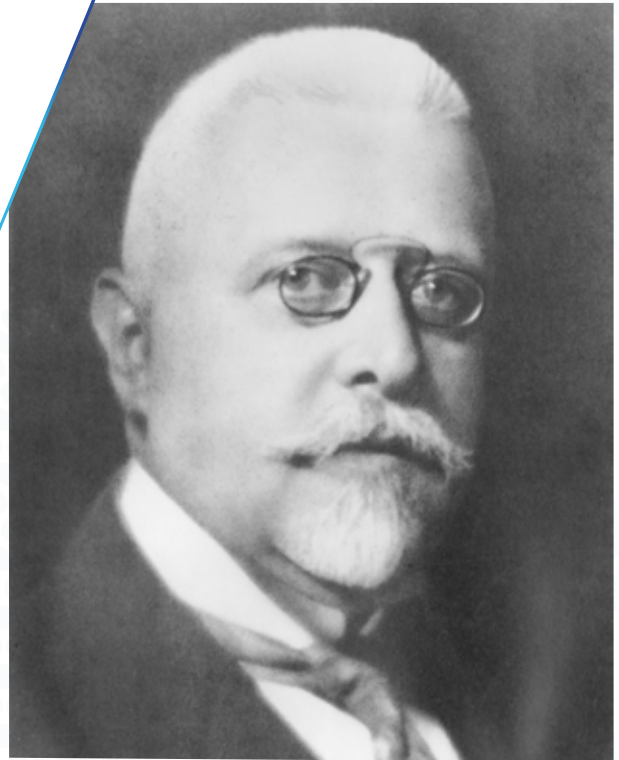


Centenaire d'INTERPOL : bilan de l'année

Le 7 septembre 1923, des représentants de 20 pays signaient un accord établissant la première organisation internationale consacrée à la coopération en matière de police criminelle.

La création de la Commission internationale de police criminelle (CIPC) – l'ancêtre d'INTERPOL – visait à remédier aux failles de sécurité résultant du manque de partage d'informations et d'entraide transfrontalière.

Dans son discours d'ouverture devant la CIPC en 1923, Johannes Schober, chef de la police de Vienne et fondateur d'INTERPOL, déclarait que *« même dans le contexte d'oppositions entre les nations de la terre, le Congrès unirait les peuples par-delà les combats politiques, car la coopération policière "n'est pas un objectif politique, mais culturel" »*.



Dr Johannes Schober

Chef de la police de Vienne et fondateur d'INTERPOL



Le 7 septembre 2023, 100 ans après la création de l'Organisation, une cérémonie spéciale s'est tenue avec les membres du Comité exécutif à l'endroit exact où INTERPOL a vu le jour, à Vienne.

Cette mission est toujours d'apporter une aide aux 196 pays membres – dans les limites fixées par leurs législations souveraines et dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Tout au long de l'année, le centenaire d'INTERPOL a été célébré de manière unique partout dans le monde.

Que ce soit dans le ciel, au sommet des montagnes ou au fond de l'océan, les pays membres ont déployé le drapeau d'INTERPOL avec fierté pour marquer cette étape importante.



Grèce



Maldives

Tanzanie



Népal

Bases de données

L'échange de données de police est au cœur de la mission d'INTERPOL et nous sommes sans cesse à la recherche de nouvelles solutions afin d'élargir les types de données disponibles et d'en accroître la pertinence. Naturellement, nous observons une réglementation stricte en matière de protection des données, laquelle est mise à jour régulièrement en fonction de l'évolution de la technologie et des normes internationales.

INTERPOL est doté de 19 bases de données mondiales qui ont été consultées en 2023 en moyenne 20 millions de fois par jour, soit plus de 231 fois par seconde.

Chaque recherche effectuée peut apporter un élément décisif à un service chargé de l'application de la loi de l'un de nos 196 pays membres et lui permettre d'élucider une affaire.

2023

19 BASES DE DONNÉES

143

MILLIONS



7.4

MILLIARDS



20

MILLIONS



231



1.4

MILLIONS



0.5

SECONDE



En 2023, INTERPOL a lancé sa plateforme Biometric Hub, un système de pointe visant à l'identification des malfaiteurs.

Les agents des services chargés de la loi des pays membres peuvent l'utiliser pour téléverser des empreintes digitales et des images faciales dans les bases de données biométriques d'INTERPOL en vue de comparaisons immédiates et de détection de concordances potentielles.

Cet outil efficace destiné au contrôle des personnes aux postes-frontières peut également être utilisé dans le cadre d'opérations de police courantes sur un territoire national, afin de vérifier si une personne contrôlée représente une menace pour la sécurité. Il s'agit là d'un élément particulièrement important en l'absence de documents de voyage.



I-CORE

Principaux objectifs

I-CORE a pour but de mettre à la disposition des pays membres un ensemble complet de capacités policières mondiales afin que ces pays soient mieux équipés pour lutter contre la criminalité organisée et le terrorisme dans le cadre d'INTERPOL, et de renforcer le rôle central de l'Organisation en tant que plateforme mondiale en offrant les atouts suivants:

- Accroissement de l'échange d'informations de police par l'intégration des nouvelles technologies
- Capacités plus performantes, afin que les pays membres soient plus à même de combattre la criminalité transnationale organisée et le terrorisme
- Renforcement de la sécurité mondiale, par le développement de nouveaux services d'accès aux données plus rapides et plus précis
- Soutien amélioré au travail de police de première ligne et aux enquêtes transnationales
- Mise à la disposition des services de police d'une plateforme de communication fiable et sécurisée

Financement

Les fonds actuellement disponibles couvriront le développement de produits au titre du programme I-CORE jusqu'à fin 2025.

La deuxième réunion annuelle du groupe des donateurs s'est tenue en janvier 2024, avec une participation élargie au Canada, à la Chine, à la Commission européenne, aux Émirats arabes unis, à la France, à l'Italie, au Japon et à la Norvège.

Parallèlement, le projet INSIGHT, qui a sa propre gouvernance dans le cadre d'I-CORE, a reçu un financement de près de 14 millions d'EUR, principalement du Département d'État des États-Unis et avec des contributions du ministère britannique de l'Intérieur et du B.C.N. de l'Allemagne.



Axes de développement

1. NEXUS (autrefois appelé « système de messagerie intelligent »)

NEXUS est un nouveau système intelligent et automatisé qui relie de manière sécurisée les services chargés de l'application de la loi du monde entier. Par la mise en place d'une communication structurée, il améliorera la gestion et l'analyse des échanges opérationnels et remplacera à terme le système de messagerie I-24/7 lancé en 2003.

La version 1 de NEXUS sera mise en service pour les pays au premier trimestre 2025. Des fonctionnalités évoluées figureront dans les futures éditions, notamment l'exploitation accrue de l'IA, l'utilisation améliorée des données relatives aux entités et l'intégration avec les systèmes nationaux de gestion des affaires.

2. Plateforme Biometric HUB

Cet outil est essentiel à l'identification de personnes d'intérêt dans une multitude de situations : franchissements de frontières, contrôles de police sur le terrain ou contrôles à des points d'accueil et d'enregistrement de migrants.

La plateforme permet de comparer des empreintes digitales et des images faciales et d'établir des concordances dans le monde entier. Lancée en octobre 2023 pour tous les pays membres d'INTERPOL, elle est désormais disponible en deux modes :

- B2B (d'organisme à organisme, avec connexion automatisée) ;
- B2C (entre l'organisme et les utilisateurs finals).

Elle doit encore être testée et mise en œuvre pour prendre en charge des capacités policières d'INTERPOL de première importance telles que les vérifications dans la base de données SLTD.

3. Modèle d'information unifié pour les services de police

En principe, le modèle d'information unifié pour les services de police devrait devenir le langage standard de tout échange de données de police et la structure mise en œuvre pour l'ensemble des systèmes des services chargés de l'application de la loi, ce qui les mettrait en conformité avec les systèmes et capacités créés par INTERPOL.

4. INSIGHT

INSIGHT a amélioré le système de traitement des données et d'analyse criminelle en offrant une plateforme commune sur laquelle les services chargés de l'application de la loi du monde entier peuvent partager des informations à des fins d'analyses et d'opérations et collaborer dans le cadre d'affaires et d'opérations transfrontalières.

Ce système est mis en œuvre et il est actuellement utilisé par le personnel d'INTERPOL. Une phase pilote sera lancée en octobre 2024, au cours de laquelle deux pays bénéficiaires testeront l'accès à la plateforme commune et la collaboration en matière d'analyse.

5. Identité numérique mondiale pour les policiers

Le système d'identité numérique mondiale pour les policiers sera le tout premier système de gestion d'identités numériques certifiés pour les policiers du monde entier, l'objectif étant d'améliorer la collaboration policière internationale et de renforcer la confiance et la transparence dans le but d'accélérer les enquêtes.

Ce projet en est encore au stade de la conception.

Criminalité organisée et nouvelles formes de criminalité

Réseaux criminels

Avec des ramifications dans diverses activités illégales, la criminalité organisée représente de graves menaces pour les sociétés et les économies du monde entier. Les cibles à forte valeur ajoutée telles que le trafic de drogues, les véhicules volés, les œuvres d'art volées, la fausse monnaie et les faux documents sécurisés, sont toutes associées à des défis et des dangers différents.

Au cours des dernières années, les groupes criminels organisés se sont adaptés et ont mutualisé leurs réseaux et leurs infrastructures. Ils ont également diversifié leurs activités et se sont tournés vers la polycriminalité, en opérant dans divers domaines de criminalité convergents.

Certains réseaux criminels sont passés de structures pyramidales classiques à des cellules fragmentées, ce qui a entraîné l'apparition de nouveaux groupes criminels qui ont pris le pouvoir et qui se sont organisés et structurés de manière aussi élaborée que des multinationales légales.

Alors que plusieurs générations et de nombreux secteurs légaux ont encore du mal à s'adapter au numérique, les organisations criminelles se sont emparées des innovations technologiques et ont fait de la transformation numérique le pire usage possible.

Opération ciblant des SUV volés

Après deux ans d'enquêtes menées par six pays européens avec l'aide d'INTERPOL et d'Europol, 13 suspects liés à un groupe criminel organisé à l'origine du vol et du trafic à grande échelle de véhicules de type SUV depuis l'Europe vers l'Afrique de l'Ouest ont été arrêtés.

Le groupe criminel, composé de ressortissants de différents pays d'Europe et d'Afrique, exploitait les avantages d'une structure criminelle mobile et flexible dans laquelle les prétendus « coordinateurs » commandaient certains modèles de véhicules auprès de voleurs de voitures situés en Europe.

Une fois volés, les véhicules étaient acheminés – souvent conduits par des mineurs – vers divers ports en Europe pour être dissimulés dans des conteneurs et expédiés vers l'Afrique de l'Ouest.

Elles s'infiltrèrent ainsi dans toutes les couches de nos sociétés et de nos économies. Ces menaces criminelles sont à l'origine d'infractions parallèles qui concourent au fonctionnement des organisations, comme la corruption, l'escroquerie ou le blanchiment d'argent.

Les groupes criminels organisés tirent parti de la réticence des services chargés de l'application de la loi à collaborer et à échanger des informations. Notre unité chargée de la lutte contre la criminalité organisée collabore étroitement avec les services de police d'INTERPOL afin d'identifier les acteurs de premier plan de la criminalité transnationale, leurs réseaux et leurs activités. L'objectif est de démanteler ces organisations.

Nous analysons des renseignements, notamment des données biométriques, des images et des liens connus, afin de dresser une image d'ensemble des relations entre les organisateurs, les financiers, les recruteurs, les distributeurs et les fonctionnaires corrompus.

L'unité mène par ailleurs des projets ciblant certains réseaux criminels, qui représentent tous des défis uniques. Ces projets encouragent les services chargés de l'application de la loi nationaux et internationaux à échanger leurs données opérationnelles, leurs bonnes pratiques et les enseignements acquis en vue de démanteler des groupes déterminés.

Plus de 170 véhicules transportés depuis des ports allemands, belges, espagnols, français et néerlandais ont ainsi été identifiés.

L'Unité Véhicules volés d'INTERPOL a joué un rôle d'appui essentiel à l'enquête depuis 2021, grâce à l'analyse des données dans la base de données d'INTERPOL sur les véhicules automobiles volés (SMV), à la communication d'informations sur les itinéraires présumés et au déploiement d'agents.

Lors de l'opération, plus de 110 agents, notamment des équipes tactiques et cynophiles, ont procédé à des perquisitions un peu partout en France, ce qui a conduit à l'arrestation de personnes soupçonnées d'être des voleurs et des logisticiens ainsi que de deux des principaux chefs de cette entreprise criminelle en France.

Programme sur la sécurité environnementale

La criminalité environnementale est un important domaine de criminalité qui rapporte des milliards de dollars. Les auteurs de ces atteintes peuvent être des réseaux criminels organisés aux compétences professionnelles pointues, ainsi que des malfaiteurs en col blanc et des sociétés en apparence légitimes du secteur de l'environnement. Dans d'autres cas, ils appartiennent à des groupes criminels transnationaux bien structurés ou à des clans actifs sur divers marchés criminels mondiaux, aussi bien dans le monde physique que sur Internet.

En 2023, le Programme INTERPOL sur la sécurité environnementale a continué à fournir, entre autres, un appui opérationnel et des services d'analyse de renseignement criminel, notamment grâce aux équipes d'appui opérationnel et dans le cadre des réunions régionales sur les enquêtes et les analyses d'affaires (RIACM). Il a concentré son action sur cinq domaines de criminalité :

1. la criminalité liée à la pêche, qui va de la capture à la transformation dans l'ensemble du secteur halieutique, y compris la fraude alimentaire à l'échelle des consommateurs ;
2. la criminalité forestière, c'est-à-dire les activités criminelles dans le secteur forestier qui portent sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement, depuis la récolte et le transport jusqu'à la transformation et la vente ;
3. l'exploitation minière illégale, qui comprend l'extraction illégale et le commerce illicite de minerais, y compris l'utilisation illégale de produits chimiques toxiques dans le cadre des activités minières ;
4. la criminalité liée à la pollution, qui désigne les activités criminelles liées au trafic ou à la gestion illégale des contaminants potentiels ;
5. la criminalité liée aux espèces sauvages, c'est-à-dire les activités criminelles visant à exploiter les espèces de faune et de flore sauvages dans le monde entier, en menaçant ainsi les espèces protégées et en nuisant aux groupes vulnérables, aux économies nationales et à la santé humaine.



L'année 2023 a été marquée par des réalisations remarquables telles que l'opération Thunder 2023, menée conjointement par INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes avec le soutien de l'ICCWC et dirigée contre les infractions visant les espèces sauvages et les infractions forestières.

Lutte contre le terrorisme

En 2023, le terrorisme a continué de faire planer sur le monde une menace complexe et grave, et son environnement opérationnel a connu une rapide évolution. À l'échelle mondiale, les attentats terroristes ont été encore plus meurtriers, la région la plus touchée étant l'Afrique sub-saharienne, suivie du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Il importe de souligner que cette menace terroriste gagne toujours plus de terrain à travers les frontières physiques et numériques.

INTERPOL a recensé trois grandes tendances mondiales en matière de terrorisme :

1. Le terrorisme djihadiste demeure la menace transnationale la plus vaste et la plus persistante, et des groupes liés à Al-Qaïda et à Daech continuent de commettre et d'inspirer des attentats. Cette menace est attestée en Iraq, en Syrie et en Afghanistan, ainsi qu'en Amérique du Nord et en Europe, et elle s'étend désormais à travers l'Afrique et l'Asie à une vitesse alarmante.
2. Le terrorisme lié à l'idéologie d'extrême droite s'est surtout développé en Europe et en Amérique du Nord ainsi que dans certaines parties de la région Asie-Pacifique.
3. Les terroristes et les extrémistes violents continuent d'étudier et d'exploiter les technologies nouvelles et émergentes, qui facilitent considérablement le terrorisme djihadiste et d'extrême droite.

Pour recruter leurs membres, assurer leur communication, trouver des financements et exécuter les attentats, les groupes terroristes s'appuient sur des structures criminelles complexes et dynamiques dans le but d'obtenir un soutien et des ressources.

Ils cherchent à exploiter le modèle économique et l'expertise des réseaux criminels pour financer leurs opérations au moyen d'activités polycriminelles telles que le trafic de drogues, le trafic d'armes, l'extorsion et le blanchiment d'argent.

Pour que les populations demeurent en sécurité, dans le monde virtuel et dans le monde réel, une réponse globale et coordonnée des services chargés de l'application de la loi est nécessaire et exige une collaboration entre les pays membres et les partenaires internationaux.

Alors que le paysage des menaces et l'environnement opérationnel sont particulièrement complexes, INTERPOL a réaffirmé son engagement à donner à la communauté mondiale des services chargés de l'application de la loi les moyens de lutter plus efficacement contre les formes – nouvelles et persistantes – de terrorisme par la coopération internationale, en mettant l'accent sur la prévention transversale.

La stratégie mondiale de lutte antiterroriste d'INTERPOL comprend quatre objectifs novateurs pour la période 2022 - 2025 :

- Contrer les activités terroristes, en améliorant le partage et l'échange d'informations grâce à une approche centrée sur les données, pour une action efficace et concertée des services chargés de l'application de la loi.
- Dresser un tableau global des menaces, en utilisant les renseignements pour mieux orienter les réponses opérationnelles et les enquêtes, compte tenu de la nature dynamique de ces menaces.
- Fournir un appui ciblé, en fonction des besoins, sous la forme d'une expertise technique et d'une assistance personnalisée en adéquation avec les réalités opérationnelles et, surtout, en adoptant des approches collaboratives.
- Représenter les intérêts des services chargés de l'application de la loi, en faisant campagne à l'échelle mondiale pour obtenir les formes de soutien nécessaires.

Réussites majeures

En mars 2023, INTERPOL a mené simultanément une opération en Libye, au Maroc et en Tunisie afin de repérer des fabricants de bombes et leurs partisans et de les empêcher d'exporter ou d'importer illégalement des explosifs et des précurseurs d'explosifs ou des produits chimiques utilisés dans la fabrication d'agents de guerre chimique, à certains points de passage aux frontières.

L'opération, menée dans plusieurs ports maritimes et aéroports des trois pays, a donné lieu au contrôle des données concernant 9 235 cargaisons et plus de 3 500 véhicules dans les bases de données nationales et d'INTERPOL, et à quatre arrestations, dont deux pour détention de matériel en lien avec des explosifs et leurs précurseurs chimiques.

En décembre 2023, INTERPOL a mené à bien sa plus vaste opération antiterroriste régionale en collaboration avec 11 pays d'Afrique de l'Ouest. Cette opération a permis d'arrêter 15 personnes pour terrorisme et autres infractions graves, notamment une personne pour traite d'êtres humains, et de secourir trois mineurs.

La région a ensuite connu une augmentation de 170 % des notices INTERPOL publiées pour des faits en lien avec le terrorisme, pour lesquelles des données biométriques ont été enregistrées et utilisées, ce qui représente près de 1 000 nouvelles notices sur des combattants terroristes étrangers et des personnes reconnues coupables de terrorisme.

Cette opération était financée par le ministère allemand des Affaires étrangères dans le cadre du projet I-CT SHIELD.

Projet I-CT SHIELD

Principales opérations

L'opération a ciblé les déplacements de combattants terroristes étrangers à travers la Méditerranée et s'est traduite par un renforcement des contrôles aux frontières en Algérie, au Liban, en Libye, en Tunisie, en Jordanie, en Bulgarie, à Chypre, en France, en Italie et en Espagne.

Opération NEPTUNE V

Dans le cadre de cette opération, des données biométriques sont utilisées pour faciliter la détection des combattants terroristes étrangers et des malfaiteurs qui cherchent à franchir les frontières de manière illégale. Ce faisant, l'opération désorganise également les réseaux qui facilitent leurs déplacements. Elle a été menée en Iraq, en Moldova, en République tchèque, en Hongrie, en Slovaquie, en Serbie, au Monténégro, en Macédoine du Nord, en Bosnie-Herzégovine et en Albanie.

Opération HOTSPOT

L'opération visait à faire cesser le trafic d'armes, de munitions et de marchandises dangereuses ainsi qu'à identifier et intercepter les combattants terroristes étrangers et les malfaiteurs en fuite qui franchissaient les frontières de Brunéi, de la Chine, de la Corée, de Hong Kong (Chine), de Macao (Chine), de l'Indonésie, du Kirghizistan, du Népal, de la Mongolie, du Pakistan, des Philippines et de Singapour.

Opération TRIGGER-SALVO II

Centre INTERPOL de lutte contre la criminalité financière et la corruption

À l'heure actuelle, seuls 1 % des flux financiers illicites et des produits du crime sont interceptés, gelés et récupérés.

Comme notre monde repose désormais beaucoup sur les capacités numériques et l'innovation, les moyens de commettre des infractions évoluent en permanence et il est nécessaire de lutter contre les menaces qui pèsent sur nos institutions financières pour limiter les escroqueries et la corruption.

Les nouvelles techniques et technologies telles que l'intelligence artificielle sont déjà utilisées par les groupes criminels organisés du monde entier dans le but d'escroquer des personnes innocentes quel que soit le pays où elles se trouvent.

Cette sombre réalité complique de plus en plus la tâche des pays membres, qui ont du mal à lutter seuls contre des infractions financières complexes, et exige une réponse coordonnée des services chargés de l'application de la loi à l'échelle mondiale.

En 2023, le Centre INTERPOL de lutte contre la criminalité financière et la corruption (IFCACC) a apporté un soutien important aux pays membres d'INTERPOL en matière de recouvrement d'avoirs, de lutte contre le blanchiment d'argent et d'opérations anticorruption. Cette année a marqué un tournant décisif pour l'IFCACC, avec le renforcement de son rôle et la consolidation de sa réputation au sein de la communauté mondiale des organismes répressifs.

Le Centre demeure déterminé à poursuivre ces missions essentielles et à maintenir son haut niveau d'excellence opérationnelle.

En septembre 2023, l'IFCACC a organisé au Secrétariat général d'INTERPOL la table ronde GAFI-INTERPOL (FIRE II), qui a rassemblé des responsables des politiques et des représentants des services chargés de l'application de la loi en vue de discussions sur les défis qu'ils rencontrent en matière de traçage et de recouvrement d'avoirs.

La réunion a été l'occasion pour l'Organisation de collaborer activement avec le Groupe d'action financière (GAFI) et a permis aux participants de dialoguer sur le thème de l'action menée à l'échelle mondiale en faveur du recouvrement d'avoirs et contre le blanchiment d'argent.

Ce partenariat stratégique a par ailleurs donné lieu à la rédaction conjointe par INTERPOL, le GAFI et le Groupe Egmont du document intitulé « Flux financiers illicites provenant des cyberfraudes », publié en novembre et aujourd'hui consultable par le grand public.

En novembre, l'IFCACC a organisé au Secrétariat général d'INTERPOL la première réunion en personne de la Coalition mondiale contre la criminalité financière.

Cette coalition est un groupement composé d'organisations des secteurs public et privé dont le but est de lutter contre les infractions financières internationales, et la réunion a permis aux participants de discuter de la collaboration future et des priorités fixées.

Lors de la 91^{ème} session de l'Assemblée générale, les pays membres d'INTERPOL ont approuvé une proposition relative au lancement par l'IFCACC d'une phase pilote consacrée au test de la nouvelle notice argent et de la diffusion correspondante, dont le lancement est prévu début 2025. Cette notice aidera les pays membres à retrouver la trace d'avoirs d'origine criminelle détenus dans d'autres pays et sera décisive pour lutter contre de nombreuses infractions dictées par des motifs financiers.

Tout au long de l'année 2023, INTERPOL a fait la promotion de son mécanisme I-GRIP (mécanisme mondial d'INTERPOL pour le blocage rapide des paiements) auprès de ses pays membres, lesquels ont donc été plus nombreux à l'utiliser pour bloquer rapidement les produits du crime à l'étranger.

Parmi les exemples d'utilisation réussie d'I-GRIP, on citera la demande de blocage adressée par Singapour à l'Indonésie en juin 2023 dans le cadre d'une affaire d'escroquerie aux faux ordres de virement, ce qui a permis de recouvrer l'intégralité des capitaux illicites, d'un montant de 2 millions d'USD.

Réussite majeure

Le 3 octobre 2023, la police namibienne (NamPol) a mené à Windhoek une importante opération contre un réseau d'escroqueries international très élaboré. Elle a arrêté 20 suspects et appréhendé 88 jeunes Namubiens, mettant ainsi au jour une vaste escroquerie aux sentiments ayant fait des victimes dans plusieurs pays. La NamPol a ensuite pris contact avec l'IFCACC afin que celui-ci l'aide à extraire et à analyser les informations contenues dans les appareils saisis (au total, 163 ordinateurs et 350 téléphones portables).

En se fondant sur les premiers renseignements transmis par les autorités namubiennes, l'IFCACC a déployé une équipe d'appui opérationnel en vue d'apporter un soutien technique aux fins de l'extraction des données de criminalistique numérique des téléphones portables saisis, d'assurer un soutien linguistique et d'examiner les renseignements et les données de criminalistique obtenus.

L'analyse de l'IFCACC a permis de formuler des conclusions résultant de l'examen des nombreux appareils saisis au cours de l'opération.

La technique du groupe criminel en question est la suivante : nouer des relations avec les victimes via des réseaux sociaux et des applications de rencontres et gagner la confiance de ces personnes, puis les amener par la tromperie à investir d'importantes sommes d'argent sur de fausses plateformes de cryptomonnaies.

L'escroquerie, très bien planifiée, reposait sur une structure similaire à celle d'une entreprise, et les membres de l'organisation avaient différentes fonctions et responsabilités, utilisaient des scripts et de faux avatars très élaborés et manipulaient des contenus numériques dans le but de tromper les victimes (par exemple au moyen d'hypertrucages créés par l'intelligence artificielle).

**Opération Namiba
contre un centre d'appels frauduleux**

Principales opérations

L'opération de police transcontinentale HAECHI IV, qui ciblait la criminalité financière en ligne, a abouti à près de 3 500 arrestations et à des saisies d'avoirs d'un montant de 300 millions d'USD dans 34 pays.

Les autorités ont bloqué 82 112 comptes bancaires douteux et saisi au total 199 millions d'USD en espèces physiques et 101 millions en actifs virtuels.

Opération HAECHI

Cette opération vise à démanteler les groupes criminels organisés d'Afrique de l'Ouest se livrant à la criminalité financière à grande échelle (en particulier aux escroqueries financières commises au moyen d'Internet) et au blanchiment des produits de ces infractions, et à cibler leurs activités.

Dans la seconde phase de l'opération :

- 21 pays ont participé à la deuxième phase de cette opération.
- 208 comptes bancaires bloqués,
- 3,35 millions d'EUR saisis et gelés,
- 15 notices ont été publiées,
- 467 dossiers analysés,
- 178 arrestations effectuées,
- 181 suspects identifiés,
- 354 affaires résolues.

Opération JACKAL

Groupes vulnérables

Criminalité contre l'enfance

Les services chargés de l'application de la loi font face à une situation sans précédent en matière d'exploitation et d'abus pédosexuels sur Internet, dont les cas se multiplient à un rythme alarmant. Les bons résultats obtenus dans la lutte contre la pédocriminalité ne représentent qu'une petite partie de la quantité phénoménale d'infractions de ce type commises à l'échelle mondiale. Les auteurs de ces infractions continuent d'agir au niveau international et leurs méfaits ne cessent que lorsqu'on s'y attaque de manière proactive.

En 2023, l'Unité Pédocriminalité a mené les activités essentielles suivantes :

- Soutien aux unités spécialisées des pays membres, communication et collaboration concernant la base de données internationale d'INTERPOL sur l'exploitation sexuelle des enfants (ICSE).
- Gestion et coordination d'un réseau mondial efficace d'experts et d'unités spécialisées qui communiquent régulièrement et se réunissent à des fins de coopération opérationnelle et de partage de connaissances.
- Renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne l'identification des victimes et des auteurs d'abus, l'accent étant mis en particulier sur les unités nouvellement créées.
- Analyse d'éléments de preuve et de renseignements pour transmettre des signalements aux pays membres.
- Coordination d'opérations internationales complexes rassemblant plusieurs acteurs et de Cellules spéciales INTERPOL d'identification des victimes.
- Activités de liaison et de lobbying visant à mobiliser le secteur privé, les organisations internationales, les services infranationaux chargés de l'application de la loi et d'autres parties prenantes.
- Action de communication à destination de régions et de pays membres jusqu'alors peu engagés dans la lutte contre la pédocriminalité, en particulier en Amérique latine, en Asie, au Moyen-Orient et en Afrique.

Approche centrée sur les victimes

Dans le cadre des enquêtes, l'approche centrée sur les victimes, qui place les enfants victimes au cœur de l'attention et des soins, consiste pour les membres des services nationaux spécialisés à identifier les victimes, les mettre à l'abri du danger et leur apporter un soutien.

Comme les photos et les vidéos d'abus pédosexuels montrent plus souvent les visages des enfants que ceux des agresseurs, l'analyse des informations décelées dans ces images aide les services nationaux et locaux chargés de l'application de la loi à retrouver les enfants et à arrêter les auteurs des faits.

Les processus d'identification centrés sur les victimes mis en œuvre par l'Unité Pédocriminalité ont abouti à d'importants succès et, fin 2023, 37 911 enfants et 16 533 auteurs d'infractions pédosexuelles étaient indiqués comme identifiés dans la base de données ICSE.

Traite d'êtres humains et trafic de migrants

La traite d'êtres humains et le trafic de migrants sont des domaines de criminalité en pleine expansion qui mettent en péril certains des groupes les plus vulnérables de nos populations et nuisent à des millions de personnes chaque année.

Au cours des sept dernières années, le nombre de victimes signalées s'est accru tandis que la capacité à repérer les victimes a diminué. La valeur de ce marché criminel est également en hausse et l'augmentation des revenus qu'il a générés au cours des dix dernières années est estimée à des centaines de milliards de dollars, ce qui le place à un niveau proche de celui du marché mondial de la drogue.

Ces tendances (signalement insuffisant des victimes et augmentation de la valeur du marché) se sont accompagnées du recours accru aux technologies par les trafiquants, qui les ont intégrées à toutes les étapes de leurs activités criminelles.

Principales opérations

La première opération de lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic de migrants menée conjointement par INTERPOL et AFRIPOL a abouti à l'arrestation de plus d'un millier de personnes dans le monde entier et permis de repérer plusieurs milliers de victimes.

Cette opération, baptisée FLASH-WEKA a vu la participation de services chargés de l'application de la loi de 54 pays et s'est déroulée en deux temps, entre mai et juin.

Elle avait pour but de démanteler les réseaux de criminalité organisée à l'origine de la traite d'êtres humains et du trafic de migrants en Afrique et au-delà. Les services chargés de l'application de la loi des pays participants ont travaillé de concert avec AFRIPOL et INTERPOL, utilisant les bases de données criminelles mondiales de ce dernier pour localiser, intercepter et arrêter les malfaiteurs agissant au niveau transnational.

Opération FLASH-WEKA: AFRIQUE

L'opération TURQUESA V est une opération coordonnée par INTERPOL et dirigée contre le trafic de migrants et la traite d'êtres humains dans la région Amériques. Pendant les cinq jours de l'opération, INTERPOL a mis en place une Unité de coordination opérationnelle au Costa Rica.

Des fonctionnaires de l'Unité de lutte contre la Traite d'êtres humains et le Trafic de migrants ont également été déployés à la frontière terrestre de Tabatinga (Brésil) et dans la brèche du Darién située entre la Colombie et le Panama, où ils ont utilisé des dispositifs mobiles INTERPOL pour effectuer des vérifications en temps réel dans les bases de données mondiales de l'Organisation.

Opération TURQUESA V: AMÉRIQUES



Cybercriminalité

New types of cybercrime are emerging all the time. De nouvelles formes de cybercriminalité ne cessent d'apparaître. Alors que près des deux tiers de la population mondiale ont aujourd'hui accès à Internet, les cybermalfaiteurs, toujours mieux organisés et manipulateurs, tirent profit des technologies numériques pour adapter leurs attaques et cibler les failles des systèmes, réseaux et infrastructures en ligne, causant ainsi d'importants préjudices financiers et psychologiques.

En 2023, la Direction de la Cybercriminalité d'INTERPOL a observé une hausse importante des rançongiciels, des logiciels malveillants, de l'hameçonnage, du piratage informatique et du vol de données, ainsi qu'un accroissement du nombre d'infractions traditionnelles commises à l'aide d'Internet telles que les escroqueries en ligne. Elle a également constaté que les modes opératoires des malfaiteurs évoluaient rapidement en raison de l'augmentation des surfaces d'attaques telles que les serveurs et les sites Web.

Face à cette inflation des menaces, la Direction de la Cybercriminalité d'INTERPOL s'est donné pour mission d'atténuer les conséquences de la cybercriminalité dans le monde et de protéger les populations en leur garantissant un monde plus sûr. Le programme INTERPOL sur la cybercriminalité s'attaque aux infractions qui prolifèrent le plus rapidement en donnant la priorité aux étapes de la chaîne cybercriminelle hautement préjudiciables, à fort impact, très fréquentes ou présentant un intérêt majeur dans le plus de pays membres.

À cet effet, INTERPOL apporte un soutien personnalisé à ses 196 pays membres en s'appuyant sur trois piliers essentiels :

- **La Réponse aux cybermenaces**, qui est chargée de cerner en profondeur le paysage des cybermenaces et de fournir des renseignements exploitables au moyen du partage d'informations et de l'analyse criminelle.
- **Les Opérations en matière de cybercriminalité**, qui joue un rôle de direction, de coordination et d'appui auprès des pays membres dans le cadre d'activités opérationnelles transnationales menées dans le but de prévenir et détecter efficacement la cybercriminalité dans le monde, enquêter à son sujet et y faire obstacle.
- **La Stratégie et le Renforcement des capacités en matière de cybercriminalité**, qui fournit un appui adapté aux pays membres, en particulier pour le renforcement de leurs compétences, connaissances et capacités techniques en matière de lutte contre la cybercriminalité, et qui améliore la stratégie grâce aux partenariats et au concours du public. Cette sous-direction collabore avec les pays membres, le secteur de la cybersécurité, les CERT (équipes d'intervention informatique d'urgence) et la société civile, notamment grâce à l'initiative Gateway à laquelle participent 13 partenaires du secteur privé qui communiquent des données exclusives dans le respect de la réglementation d'INTERPOL.



Réussites majeures

Production de renseignements exploitables pour prévenir et contrer les cybermenaces : En 2023, INTERPOL a diffusé 621 signalements d'activités cybercriminelles contenant des renseignements exploitables produits par des analystes en cybercriminalité en étroite collaboration avec les partenaires de l'initiative Gateway. La Direction de la Cybercriminalité a également travaillé en amont avec la Cellule INTERPOL de soutien aux grandes manifestations et le projet Stadia afin de garantir le bon déroulement d'événements très médiatisés tels que les Jeux asiatiques, les courses de Formule 1 et le G7.

Organisation par INTERPOL de l'édition 2023 de la Conférence mondiale sur la cybercriminalité : Des responsables des services chargés de l'application de la loi, du secteur privé, des organisations internationales et du monde universitaire se sont réunis à Singapour pour participer à la toute première Conférence mondiale d'INTERPOL sur la cybercriminalité tenue en personne (Singapour, 15 - 17 octobre 2023).

Engagement d'INTERPOL en faveur du renforcement de la coopération en matière de cybersécurité au Forum de Paris sur la paix de 2023 : En novembre 2023, INTERPOL a signé l'Appel de Paris pour la confiance et la sécurité dans le cyberspace, une déclaration non contraignante en faveur d'un comportement responsable dans le cyberspace qui a été officiellement formulée lors de la 6ème édition de ce forum.

Coopération étroite entre INTERPOL et l'ONU : En 2023, INTERPOL a continué à apporter son concours à plusieurs processus des Nations Unies, en particulier au Comité ad hoc visant à rédiger une convention internationale pour lutter contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles, ainsi qu'au groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation.

Adhésion d'INTERPOL à l'initiative internationale de lutte contre les rançongiciels (International Counter Ransomware Initiative) : En août 2023, INTERPOL est devenu membre officiel de cette initiative qui, sous la conduite des États-Unis, réunit des acteurs multinationaux des gouvernements et des services chargés de l'application de la loi et qui a pour but d'aider ses pays membres à faire échouer les attaques par rançongiciels dans le monde entier.

Principale opération

De septembre à novembre 2023, INTERPOL a dirigé et coordonné une opération mondiale ciblant l'hameçonnage, les logiciels malveillants et les attaques par rançongiciels à laquelle ont participé 60 services chargés de l'application de la loi de plus de 50 pays membres ainsi que cinq partenaires privés.

Cette opération a permis aux autorités de l'ensemble des régions d'INTERPOL d'arrêter plus de 30 personnes et d'identifier 70 suspects. Par ailleurs, près de 70 % des plus de 1 300 serveurs malveillants identifiés ont été fermés. Lancée en réponse à l'essor et à la professionnalisation de la cybercriminalité.

Cette opération a montré qu'une action coordonnée transfrontalière et intersectorielle pouvait donner des résultats concrets dans la lutte contre les cybermenaces.

Opération SYNERGIA

Soutien aux enquêtes sur les malfaiteurs en fuite (FIS)

Les déplacements internationaux sont de plus en plus faciles depuis plusieurs dizaines d'années, ce qui explique que le nombre de malfaiteurs fuyant à l'étranger ne cesse de croître. INTERPOL publie des alertes concernant ces fugitifs, les « notices rouges » qui demeurent le produit phare de l'Organisation.

L'une des fonctions essentielles d'INTERPOL est d'aider ses pays membres à localiser et à arrêter les fugitifs au moyen de notices rouges, car ces individus représentent un danger manifeste et immédiat pour la tranquillité des populations dans le monde entier, y compris dans les pays où ils ont trouvé refuge.

Principales opérations

Globalement, l'année 2023 a été de loin la plus chargée dans l'histoire de la Sous-direction au regard du nombre d'initiatives mises en œuvre par l'équipe sur une année civile.

Tout au long de l'année, des opérations contre des malfaiteurs en fuite, notamment la série d'opérations INFRA, ont été organisées dans le monde entier, de Singapour, à l'est, à San Salvador et Buenos Aires, à l'ouest, et de Lyon, ici-même au cœur de l'Europe, à Yaoundé et Nairobi, au cœur de l'Afrique.

En 2023, FIS organisé 10 opérations, à raison d'une par mois (à l'exception de février et d'avril) dans les quatre continents :

- Deux opérations INFRA Afrique : Yaoundé en janvier et Kenya en juin (financées par la Chine).
- Trois opérations INFRA Atlas : Singapour en mars et Buenos Aires en septembre, financées par le Service des Marshals des États-Unis ; Lyon, en juillet, financée par INTERPOL.
- Opération Target 2 à San Salvador en mai (en collaboration avec le Bureau régional de San Salvador et grâce à un financement mis en place par ses soins).
- Opération Tighten the Net (Resserrer les mailles du filet) en août (financée par la Corée).
- Opérations Andes à Buenos Aires en octobre 2023 (en collaboration avec le Bureau régional de Buenos Aires et grâce à un financement mis en place par ses soins).
- INFRA Inspire 2.0 à Singapour en novembre (en collaboration avec le service Sécurité environnementale et grâce à un financement mis en place par ses soins).
- Opération de l'équipe spéciale du projet SEAF à Singapour en décembre, financée par la Corée.

Étude de cas

La Sous-direction du Soutien à la recherche des fugitifs s'emploie sans relâche à traduire en justice les auteurs de crimes odieux, quel que soit le lieu reculé où ils se cachent et indépendamment du temps qu'ils auront passé à fuir la justice. Elle a ainsi arrêté un fugitif albanais qui était en fuite depuis un quart de siècle.

Dans les années 1990, Ervin Shahini, un individu particulièrement abject, s'en prenait à des chauffeurs de taxi pauvres de Tirana qui gagnaient à peine de quoi vivre. Il leur volait non seulement leurs affaires, mais aussi leurs moyens de subsistance, c'est-à-dire leurs taxis, qu'il revendait ensuite.

Emporté par sa frénésie criminelle, il a finalement tué l'un de ces chauffeurs de taxi au cours d'un vol avec violence en 1995.

Il a été arrêté quelque temps plus tard, mais s'est évadé de prison. Un jour, fidèle à son habitude de s'attaquer aux plus faibles, Shahini a volé l'identité d'un homme souffrant de problèmes de santé mentale et l'a utilisée pour obtenir de faux documents de voyage albanais.

Pendant plus de vingt ans, les autorités de Tirana ont essayé en vain de localiser Ervin Shahini. Ce n'est qu'en 2023, lorsque la Sous-direction du Soutien à la recherche des fugitifs a pris l'affaire en charge dans le cadre de l'opération INFRA Atlas que le dossier a pu avancer.

Elle a suivi la trace de Shahini jusqu'en Amérique où, grâce à une étroite collaboration avec le service des Marshals des États-Unis, elle a pu établir que l'individu se trouvait probablement en Corée. Après de multiples échanges entre INTERPOL et les trois pays, la Sous-direction a eu recours à la biométrie et à d'autres techniques pour connaître l'identité et le lieu de résidence de Shahini, en Corée où il vivait sous l'identité qu'il avait volée.

Localisé, arrêté et extradé, l'homme condamné pour meurtre est aujourd'hui de retour sous la bonne garde des autorités albanaises. Lorsqu'elle a appris la nouvelle, la fille du chauffeur de taxi assassiné a déclaré : « La capture et l'extradition de ce malfaiteur et son retour en Albanie me font croire à nouveau en la justice. J'avais perdu tout espoir que quelqu'un soit un jour reconnu coupable de la mort de mon père. »

Cette affaire montre que lorsque les pays membres utilisent les capacités et les canaux d'INTERPOL pour lutter contre la criminalité et traquer des malfaiteurs tels que Shahini, il n'existe aucun endroit au monde où ces fugitifs peuvent trouver refuge.

Ervin Shahini a fui d'Europe vers l'ouest, en Amérique, puis jusqu'à l'autre bout de la planète, en Corée, en Extrême-Orient. Mais grâce au pouvoir de la coopération policière internationale, il a fini par payer pour ses crimes.



Affaire albanaise remontant à 25 ans et élucidée grâce à la participation des États-Unis et de la Corée

Police scientifique

Pendant toute l'année 2023, l'équipe de la Sous-direction de la Police scientifique et de la Gestion des données de police a continué d'apporter une importante contribution à la vision d'INTERPOL qui est de « relier les polices pour un monde plus sûr », en tenant à jour des bases de données

internationales d'empreintes digitales, d'images faciales et de profils génétiques. Ces bases de données, associées à l'expertise des techniciens en biométrie de la Sous-direction, ont donné lieu à de nombreuses identifications et apporté un soutien essentiel aux enquêtes.

BioSPOC

L'équipe chargée des analyses biométriques a conçu et diffuse depuis 2020 sa propre formation en ligne destinée aux services chargés de l'application de la loi, qu'elle a appelée « BioSPOC » (cours en ligne privé en petits groupes sur les données biométriques et le partage international de ces données).

Fin 2023, cette formation avait été diffusée 10 fois et grâce à elle, plus de 500 fonctionnaires des B.C.N. et spécialistes de la criminalistique de plus de 80 pays membres ont acquis les connaissances et les compétences techniques nécessaires à la collecte de données biométriques et à leur préparation en vue de leur donner la qualité requise pour être partagées au niveau international via les bases de données d'INTERPOL.

Cette formation, proposée en plusieurs langues d'INTERPOL à des fonctionnaires du monde entier, dans un format en ligne entièrement nouveau, comprend chaque semaine des échanges en temps réel avec des spécialistes de la biométrie de la Sous-direction de la Police scientifique et de la Gestion des données de police. Elle a été très appréciée des participants car elle met l'accent sur la pratique et qu'elle s'adapte aux emplois du temps très chargés des fonctionnaires concernés, qui entendent mettre à profit tous les outils à leur disposition pour élucider des affaires.

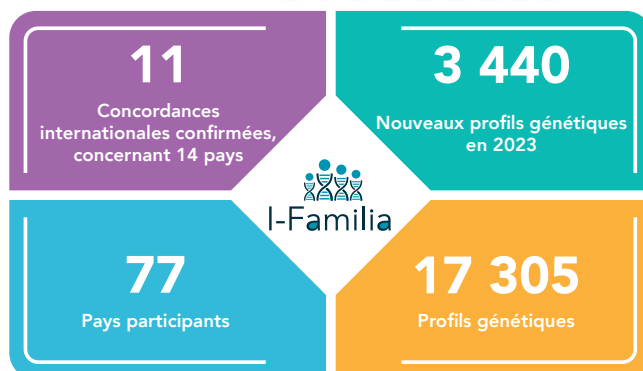
I-Familia

En 2023, la base de données I-Familia, qui offre la possibilité de comparer au niveau international des profils ADN familiaux en vue de recherche en parentalité, a produit d'excellents résultats grâce à son logiciel de comparaison ultramoderne et à l'approche statistique innovante élaborée par INTERPOL.

Cette technologie de pointe et d'avant-garde a eu pour effet une augmentation importante de la transmission de données de la part des pays du monde entier, ce qui a renforcé la capacité de la base de données à faciliter la résolution

d'affaires concernant des personnes disparues. De nombreuses familles ont ainsi pu obtenir des réponses aux questions qu'elles se posaient depuis longtemps. Par ailleurs, plusieurs pays ont élaboré de nouvelles procédures opérationnelles standard qui garantissent la transmission systématique à I-Familia des profils génétiques en lien avec des affaires de personnes disparues.

Grâce à cet effort collectif, la base de données est aujourd'hui bien plus efficace pour aider les familles de personnes disparues à retrouver ces êtres qui leur sont chers et à obtenir justice en leur nom.



Base de données génétiques d'INTERPOL

La base de données génétiques d'INTERPOL, créée depuis bientôt 20 ans et véritable référence en matière de partage international de données génétiques entièrement automatisé, est régulièrement utilisée par 86 pays membres ainsi que par deux organisations internationales. En 2023, elle a généré plus de 1 100 concordances entre des ADN au niveau international.

Cette base de données, qui offre souvent une première piste aux pays membres, lesquels partagent et confirment ensuite eux-mêmes les concordances, accepte désormais des données génétiques aux fins d'enquêtes sur des personnes disparues et d'identification de cadavres non identifiés, complétant ainsi le rôle de la base de données I-Familia.

Opération Identify Me

En mai 2023, INTERPOL a lancé l'opération « Identify Me », une campagne mondiale visant à l'identification des corps de 22 femmes victimes de meurtres, en coopération avec la police néerlandaise, la police fédérale belge et le BKA allemand.

Il existait une forte probabilité que ces femmes soient venues d'autres pays, et INTERPOL pouvait faire face à cette dimension transnationale grâce à ses capacités de rayonnement mondial et de recherche de personnes disparues.

L'importante couverture médiatique de la campagne a donné lieu à plus de 2 millions de visites sur les pages du site Web d'INTERPOL concernées et a amené le public à communiquer 1 500 informations, qui ont été transmises aux autorités nationales chargées des enquêtes. À la suite de la publication d'un tatouage très particulier figurant dans une notice noire, l'une de ces femmes a pu être identifiée. Il s'agissait d'une jeune Britannique retrouvée assassinée en Belgique 31 ans plus tôt.



Plateforme Biometric Hub et noyau Biometric Core



En 2023, INTERPOL a lancé sa nouvelle plateforme Biometric Hub et son noyau Biometric Core dans le but de faciliter la transmission d'enregistrements d'empreintes digitales et d'images faciales par les pays membres en tirant parti d'une technologie de comparaison à la pointe du progrès développée par le partenaire d'INTERPOL IDEMIA.

Pendant l'année 2023, grâce à cette nouvelle plateforme, plus de 970 fugitifs, suspects,

personnes disparues et cadavres non identifiés ont été identifiés à partir d'empreintes digitales et d'images faciales, et cette tendance augmentera au cours des prochaines années dans la mesure où les pays membres continuent d'intégrer dans leurs procédures standard l'utilisation des canaux d'INTERPOL pour échanger des données biométriques à l'échelle mondiale aux fins de l'application de la loi, y compris la gestion et le contrôle des frontières.

Ressources humaines

L'année 2023 a constitué une étape importante pour le personnel d'INTERPOL, avec une hausse importante (10 %) des effectifs, qui sont passés de 1 076 à 1 186 personnes à la clôture de l'exercice.

Cette augmentation s'explique par le recrutement de 166 fonctionnaires sous contrat et de 62 fonctionnaires mis à disposition, qui illustre la volonté de l'Organisation d'améliorer la sécurité mondiale en renforçant la diversité et les compétences de son personnel.

De plus, l'année 2023 a été celle du plus grand nombre de recrutements simultanés de notre histoire. Sur 350 demandes de recrutement, 322 ont été finalisées, soit un taux record de 92 %.

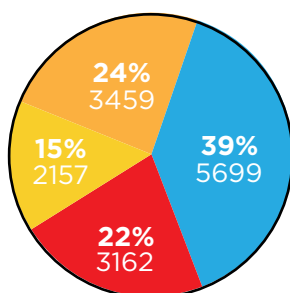
Parallèlement à cette évolution positive, 66 fonctionnaires sous contrat et 58 fonctionnaires mis à disposition ont quitté leurs fonctions, ce qui constitue des défis mais offre aussi des perspectives pour le développement de l'Organisation et la gestion stratégique des talents.

Le nombre de nationalités représentées à INTERPOL a atteint son plus haut niveau au cours de la période 2022 - 2023, passant de 120 à 132, soit une nette augmentation de 10 %. Cet accroissement important de la diversité montre que les efforts collectifs visant à équilibrer la représentation géographique, de même que notre engagement en faveur de la diversité et de l'inclusion, ont été efficaces pour attirer des nationalités plus variées. L'augmentation de 10 % enregistrée en 2023 témoigne des progrès que nous avons accomplis sur la voie d'un environnement inclusif qui tire profit de perspectives et d'expériences diversifiées, renforçant ainsi notre capacité à relever efficacement les défis de la sécurité mondiale.

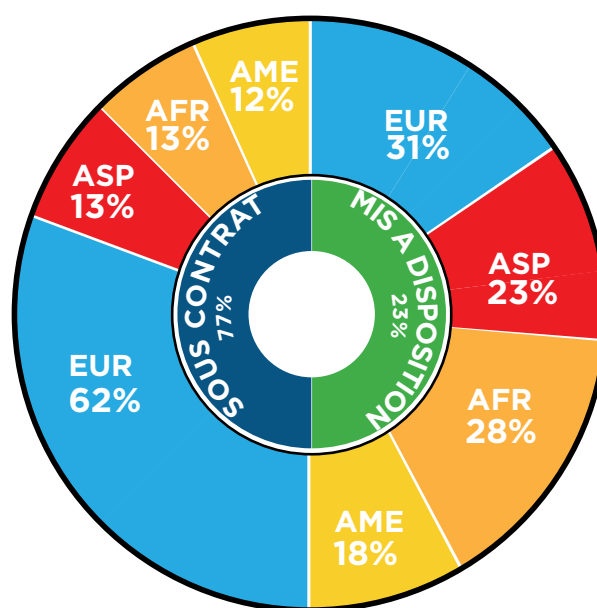
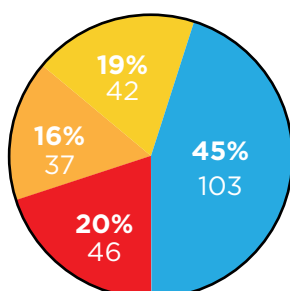
Une part importante des fonctionnaires sous contrat sont originaires d'Europe, alors que la répartition est plus homogène en ce qui concerne les fonctionnaires mis à disposition, l'Europe étant là aussi le continent le plus représenté mais selon une moindre proportion.

Il est vrai que les nationalités les plus représentées sont le reflet de la région dans laquelle se trouve le lieu d'affectation (par exemple, les nationalités d'Europe au siège de l'Organisation, ou celles d'Asie et du Pacifique Sud au CMII).

Candidatures en 2023



Recrutements en 2023

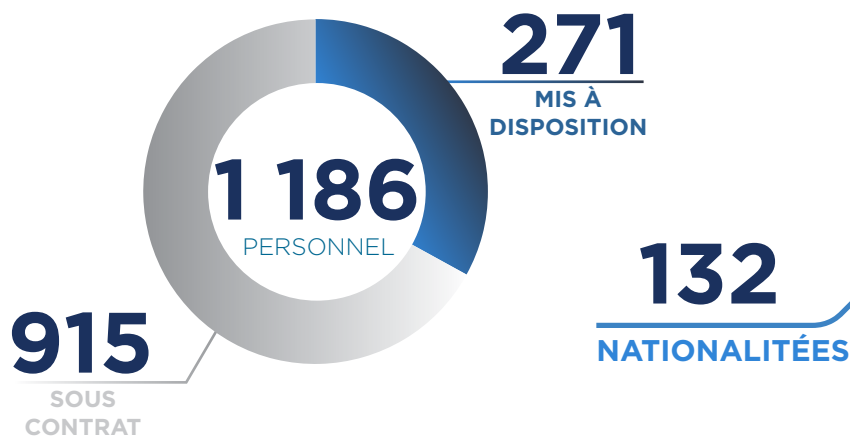


■ EUR ■ AFR ■ ASP ■ AME

Les initiatives suivantes ont été mises en œuvre en 2023 :

- Une enquête menée auprès des B.C.N. a révélé que les principaux freins à l'envoi de personnels en mise à disposition sont les contraintes financières, les critères linguistiques (anglais) et la lenteur des processus internes d'approbation des administrations nationales. Afin de remédier à ces difficultés, INTERPOL a renforcé son programme d'aide financière pour les mises à disposition (I-FASP), qui offre davantage de souplesse aux donateurs ; il a mis sur pied I-LINGO, un projet destiné à favoriser la formation à la langue anglaise ; et il envoie chaque trimestre un message IPCQ sur les opportunités à venir en matière de mises à disposition afin d'informer les pays membres des postes susceptibles de devenir vacants à brève échéance et de leur rappeler les postes actuellement vacants.
- INTERPOL a élaboré une politique afin d'informer les fonctionnaires des procédures préliminaires à leur disposition pour traiter et résoudre les conflits en amont. Cette politique s'accompagne d'une note de service portant sur la discipline qui précise la procédure interne de traitement des allégations de comportements, actes ou omissions inappropriés pouvant être considérés comme une conduite insatisfaisante ou une faute professionnelle.
- De nombreuses formations en ligne destinées aux encadrants ont été organisées, plus de 900 personnes y ont participé.

NOTRE PERSONNEL EN 2023



Finances, principaux donateurs et partenariats

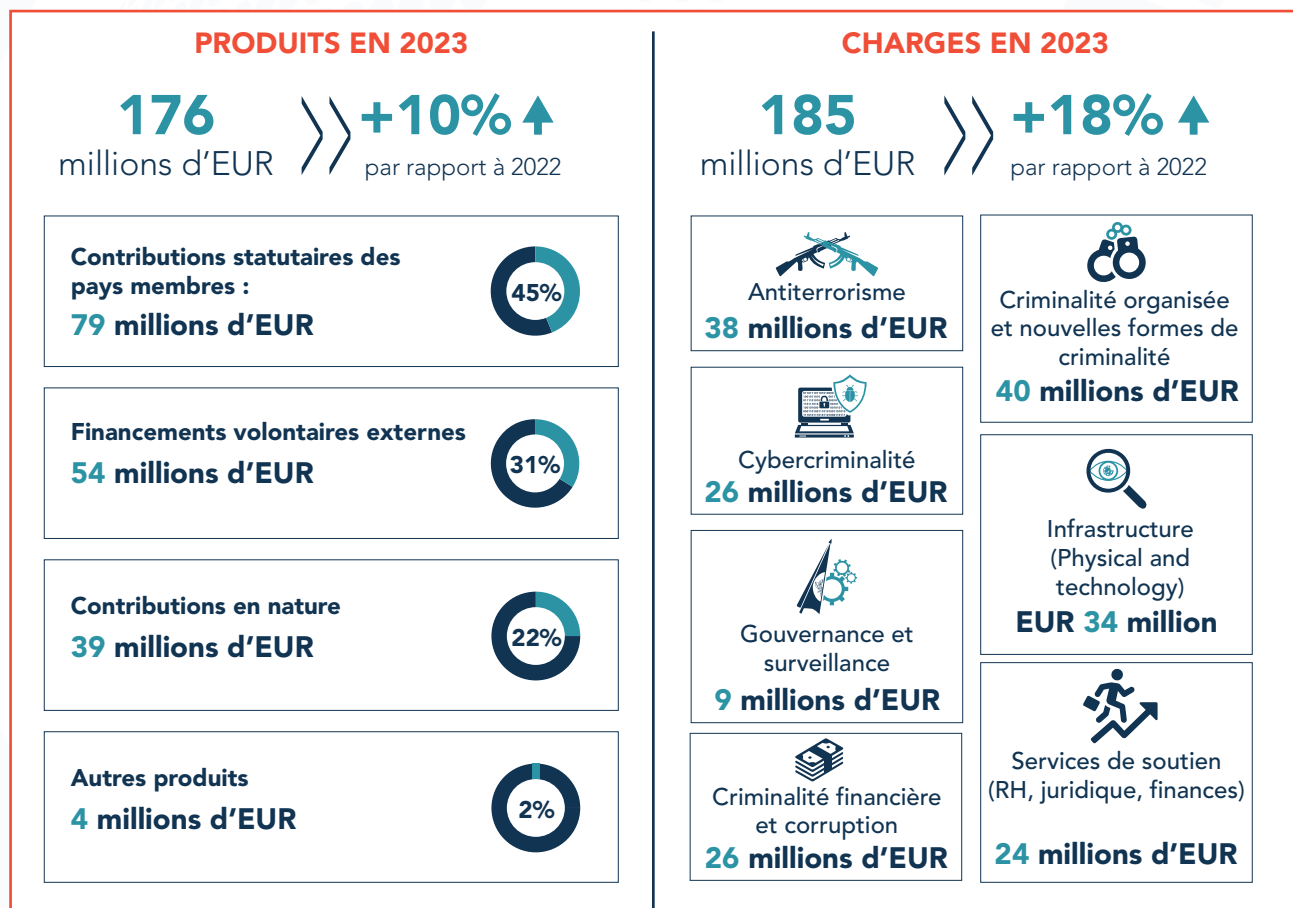
Finances

En 2023, le montant total des produits du Secrétariat général s'est élevé à 176 millions d'EUR, soit une augmentation de 16 millions d'EUR par rapport à 2022.

Ces produits ont financé nos activités de police et les services institutionnels qui les soutiennent. Les contributions statutaires de nos pays membres représentent 45 % de ces produits.

Les financements volontaires externes complètent le budget dont l'Organisation a besoin pour mettre sur pied de nouveaux projets de police, et ils représentent 31 % du total des produits.

De plus, des pays membres ont versé des contributions volontaires en nature représentant 22 % du total des produits, les 2 % restants provenant d'autres sources de financement telles que les intérêts perçus.



Partenariats

L'Organisation apprécie grandement l'aide qu'elle reçoit sous forme de financements externes destinés à certains projets choisis d'un commun accord avec les donateurs et concourant à la réalisation des

objectifs stratégiques et de la vision d'INTERPOL, laquelle est de rendre le monde plus sûr.

10 PRINCIPAUX DONATEURS AYANT FINANCÉ DES PROJETS MIS EN ŒUVRE EN 2023

COMMISSION EUROPÉENNE
14,1 MILLIONS D'EUR

**DÉPARTEMENT D'ÉTAT
DES ÉTATS-UNIS**
5,8 MILLIONS D'EUR

**MINISTÈRE ALLEMAND DES
AFFAIRES ÉTRANGÈRES**
5,7 MILLIONS D'EUR

**MINISTÈRE CANADIEN DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT**
5,3 MILLIONS D'EUR

**BUREAU DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU
COMMONWEALTH ET DU DÉVELOPPEMENT
DU ROYAUME-UNI**
3,2 MILLIONS D'EUR

**AGENCE DE RÉDUCTION DES MENACES DU
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE DES ÉTATS-UNIS**
2,5 MILLIONS D'EUR

**MINISTÈRE CHINOIS DE LA
SÉCURITÉ PUBLIQUE**
1,9 MILLIONS D'EUR

**MINISTÈRE NORVÉGIEN DU CLIMAT
ET DE L'ENVIRONNEMENT**
1,8 MILLIONS D'EUR

**BUREAU CENTRAL NATIONAL DE
L'ALLEMAGNE**
1,7 MILLIONS D'EUR

**AGENCE DES ÉTATS-UNIS POUR LE
DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL**
1,5 MILLIONS D'EUR

La liste complète des contributeurs externes aux projets mis en œuvre en 2023 est donnée sur notre site Web.



Gouvernance

À la suite de la 87^{ème} session de l'Assemblée générale à Doubaï (Émirats arabes unis), le Groupe de travail sur la gouvernance a été créé et chargé d'examiner les dispositions juridiques relatives aux organes de gouvernance d'INTERPOL, en vue « d'étudier les moyens de consolider la gouvernance de l'Organisation, parmi lesquels l'examen des dispositions juridiques relatives aux organes de gouvernance d'INTERPOL » (résolution GA-2018-87-RES-15).

Lors de la 91^{ème} session de l'Assemblée générale à Vienne (Autriche), le Groupe de travail sur la gouvernance a présenté un deuxième projet de réforme.

Deux projets de codes définissant des normes de conduite

En s'appuyant sur le travail préparatoire effectué en 2022, le Groupe de travail a poursuivi ses délibérations sur les normes de conduite en 2023. Pour cela, il s'est fondé sur les consultations au sein du sous-groupe créé en 2021, lequel a élaboré deux projets d'instruments établissant des normes de conduite, notamment un projet de Code de conduite relatif aux réunions d'INTERPOL et un projet de Code de conduite relatif aux activités de campagne électorale et nominations à INTERPOL.

Ces instruments ont été soumis à l'approbation de l'Assemblée générale réunie en sa 91^{ème} session en 2023, de sorte qu'ils soient applicables aux activités de campagne qui se tiendront en amont des élections et nominations prévues lors de la 92^{ème} session de l'Assemblée générale en 2024.

Modifications apportées aux textes juridiques d'INTERPOL

Le Groupe de travail a poursuivi ses délibérations sur les différentes options ayant pour objet d'améliorer le processus décisionnel de l'Assemblée générale. À cet égard, il a centré ses débats autour des questions suivantes :

- la tenue des réunions d'INTERPOL par des moyens virtuels ;
- les mécanismes de consultation de l'Assemblée générale ;
- la composition des délégations des pays membres d'INTERPOL aux sessions de l'Assemblée générale ;
- l'établissement de l'ordre du jour des sessions de l'Assemblée générale ;
- la procédure de vote de l'Assemblée générale ;
- le paiement par les Membres d'INTERPOL de leurs contributions statutaires à l'Organisation ;
- la procédure de sélection de l'auditeur externe de l'Organisation ;
- les dépenses des membres du Comité exécutif liées à leurs déplacements et à leurs activités.

Après avoir débattu de ces questions, le Groupe de travail a décidé de proposer des modifications du Statut d'INTERPOL, du Règlement général, du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, du Règlement relatif à l'organisation d'une session de l'Assemblée générale, du Mandat des conférences régionales, du Règlement financier et du Mandat de la Conférence des Chefs des Bureaux centraux nationaux.

Prochaines étapes - 2024 et au-delà

Lors de sa 10^{ème} réunion, en juillet 2023, le Groupe de travail a convenu d'un programme de travail révisé pour 2024 et au-delà, afin de poursuivre le travail sur les questions qu'il traite actuellement et de mettre en œuvre son deuxième projet de réforme, lequel a été approuvé par l'Assemblée générale réunie en sa 91^{ème} session.

- Revoir les attributions et la composition des commissions actuelles et des éventuelles futures commissions de l'Assemblée générale, notamment du Comité sur le traitement des données, des conférences régionales et d'une commission permanente qui exercerait les attributions actuelles du Groupe de travail sur la gouvernance.
- Élaborer un ensemble de règles et de procédures applicables aux sessions de l'Assemblée générale tenues par des moyens virtuels, en vue de son approbation par l'Assemblée générale.
- Reprendre les débats sur le juste équilibre à trouver entre l'impératif de confidentialité et le souci de la transparence.
- Reprendre les débats sur le périmètre et les critères relatifs à la suspension des droits des Membres, en concertation, le cas échéant, avec le Comité sur le traitement des données.
- Poursuivre l'examen des quatre versions linguistiques des dispositions juridiques d'INTERPOL, afin de corriger de possibles disparités terminologiques.



Renforcement des capacités et formation

Apprentissage immersif

En 2022, INTERPOL a commencé à explorer l'apprentissage immersif, en tant que nouveau volet de sa stratégie de transformation numérique de la formation, afin de renforcer encore l'évolutivité, la pertinence et la viabilité des actions de formation de l'Organisation.

Pour tester ces solutions, INTERPOL a investi dans le matériel nécessaire et des scénarios de formation en réalité virtuelle ont été créés à l'aide d'un logiciel sélectionné pour démontrer la validité du concept.

Les scénarios de formation ont été présentés comme faisant partie intégrante du Metaverse INTERPOL, qui a été présenté lors de la 90ème session de l'Assemblée générale d'INTERPOL en 2022.

Les délégués ont également eu la possibilité de participer à la formation et de découvrir ainsi le potentiel de la technologie.

D'autres projets pilotes ont été menés lors de la Conférence des Chefs de B.C.N. d'INTERPOL qui a suivi en 2022.

Des scénarios d'apprentissage immersif hors ligne dédiés aux kits de classe mobile ont été élaborés, ainsi que le premier exercice d'apprentissage immersif complet sur table dans le cadre du portefeuille de formations de l'Académie virtuelle d'INTERPOL.

Une démonstration de cette nouvelle capacité a été présentée lors de la Conférence INTERPOL sur la criminalité sur IP, qui s'est tenue en septembre 2023 à Oslo (Norvège), et lors de la 91ème session de l'Assemblée générale d'INTERPOL, qui s'est tenue en novembre 2023 à Vienne (Autriche).

À la suite de ces projets pilotes réussis, INTERPOL a engagé des partenaires stratégiques pour soutenir la mise en place de l'apprentissage immersif en tant que capacité clé de l'Organisation.

Des travaux sont en cours pour en faire un service permanent de l'Académie virtuelle INTERPOL, l'écosystème de solutions de formation numérique de l'Organisation.



Innovation

Leadership éclairé en matière de technologies émergentes

Dans le souci constant de favoriser un leadership éclairé, de servir de trait d'union entre des acteurs du monde entier et de proposer des solutions innovantes, INTERPOL a lancé la « boîte à outils sur l'intelligence artificielle » lors du Congrès d'INTERPOL sur les sciences policières en juin 2023, afin d'encourager des débats essentiels sur l'importance d'une utilisation responsable de l'IA dans le domaine de l'application de la loi.

Il a également organisé des réunions mondiales d'experts qui ont débouché sur de nouvelles possibilités en matière d'échange de connaissances et de création conjointe, telles que le Groupe d'experts sur la criminalistique numérique en Malaisie, le Sommet d'experts sur les drones aux États-Unis et le Programme INTERPOL mondial des jeunes dirigeants de police en Inde.

Afin de mieux se préparer à l'adoption généralisée du métavers, INTERPOL a créé le Groupe d'experts INTERPOL sur le métavers en octobre 2022.

Le groupe d'experts est composé de près de 200 représentants des services chargés de l'application de la loi, du secteur privé, de la société civile, du monde universitaire et d'autres organisations internationales, et offre ainsi une vision globale du métavers. Ses quatre sous-groupes se consacrent à des domaines spécifiques tels que les cas d'usage, la criminalité dans le métavers, la criminalistique et les enquêtes, et les questions de gouvernance du métavers.

Dans le prolongement des travaux menés par le Groupe d'experts INTERPOL sur le métavers, un livre blanc a été publié en 2023 sous le titre « *Metaverse – A Law Enforcement Perspective* » (Le métavers du point de vue de l'application de la loi). Ce document met en évidence les possibilités, les menaces et les préjudices pouvant découler du métavers et donne des conseils à la communauté mondiale des services chargés de l'application de la loi.

Solutions informatiques de nouvelle génération

INTERPOL a consacré plusieurs années à repenser son système biométrique, ce qui a abouti au lancement de sa nouvelle plateforme Biometric Hub et de son noyau Biometric Core en octobre 2023.

Cette innovation majeure renforce considérablement la capacité de l'Organisation à identifier précisément et à localiser les personnes se livrant à des actes relevant de la criminalité et du terrorisme transnationaux.

Les capacités de comparaison du nouveau système, qui reposent sur des algorithmes de pointe et sur l'apprentissage automatique, permettent d'identifier des personnes de manière plus rapide, plus fiable et plus précise en générant des concordances auparavant impossibles à obtenir.

Des contrôles automatiques ont également été intégrés dans le processus de comparaison d'empreintes digitales, ce qui améliore la rapidité et l'efficacité des vérifications fondées sur des données biométriques, réduit la nécessité d'avoir recours à des spécialistes et jette les bases de l'utilisation de la biométrie en première ligne.

La nouvelle plateforme Biometric Hub, accessible via une interface de programmation d'application (API) REST, prend en charge la connexion d'appareils mobiles aux fins de la vérification automatique de données biométriques, par exemple avec un prototype de lecteur d'empreintes digitales sans contact sur le dispositif mobile INTERPOL (IMD) qui est intégré dans cette plateforme.

La plateforme Biometric Hub applique la version INTERPOL de la norme de l'organisme américain de normalisation NIST (National Institute of Standards and Technology) pour les empreintes digitales comme pour les données faciales, et en préconise l'utilisation.

L'application de cette norme, associée aux fonctionnalités d'interopérabilité du système, facilite un partage des données et une collaboration fluides entre les services chargés de l'application de la loi, ce qui améliore l'échange d'informations et la compréhension des réseaux criminels.

La voie est donc ouverte pour qu'INTERPOL devienne un centre de données biométriques (et non pas uniquement une passerelle) et que la « recherche fédérée » soit éventuellement mise en œuvre.



INTERPOL

À PROPOS D'INTERPOL

Le rôle d'INTERPOL est de permettre aux polices de ses 196 pays membres de travailler ensemble pour lutter contre la criminalité transnationale et rendre le monde plus sûr. L'Organisation gère des bases de données mondiales contenant des informations de police relatives aux malfaiteurs et aux infractions ; elle apporte également un appui opérationnel et un soutien en matière de police scientifique, fournit des services d'analyse et organise des formations. Ces capacités policières sont mises à disposition dans le monde entier et viennent à l'appui de quatre programmes mondiaux sur la criminalité financière et la corruption, l'antiterrorisme, la cybercriminalité, et la criminalité organisée et les nouvelles formes de criminalité.



WWW.INTERPOL.INT



INTERPOL



@INTERPOL_HQ



INTERPOL_HQ



INTERPOL HQ



INTERPOL HQ

NOUS SUIVRE